



P.P.B. LUX.

RÈGLEMENT 2026

PPBLux : Pétanque Passion Belgique Luxembourg

Article 1. *PARTICIPATION*

Les joueurs et joueuses y participant sont soumis au règlement international du jeu de pétanque (R.I.J.P.) et au règlement disciplinaire.

Le PPBLux est ouvert à tous les joueurs et joueuses régulièrement affiliés à la F.B.F.P., ou à toute autre fédération affiliée à la F.I.P.J.P. et non suspendus.

Le classement PPBLux est ouvert à tous les joueurs et joueuses des clubs de la province de Luxembourg.

Dans le cas de participation de joueurs licenciés à des fédérations étrangères affiliées à la F.I.P.J.P., ceux-ci devront se conformer au règlement sportif de la F.B.F.P.

Dates des 22 journées qualificatives sont reprises dans le calendrier de province.

La date de la journée finale est reprise également dans le calendrier provincial.

Lors de l'élaboration du calendrier provincial, il sera tenu compte de 1 demande de la table de marque :

- Pas 3 compétitions (championnat ou PPBLux) le même week-end.

Article 2. LES CLUBS

Le club candidat à une journée qualificative organisera celle-ci dans le respect des règles.

Il s'engage à respecter et à faire respecter les protocoles sanitaires mis en place par les autorités compétentes en vigueur au jour de la compétition. La responsabilité de la F.B.F.P. et de la province n'est pas engagée en cas de non respect de ces règles.

Les frais d'exploitation de l'organisation d'une journée qualificative sont fixés à 100 euros, ceux pour la journée finale à 150€ et sont à charge du club organisateur.

Le paiement se fera le jour de la compétition et ces montants s'ajouteront à la dotation de la journée finale toutes catégories confondues à l'exception de la journée finale qui retournera à la caisse provinciale.

Article 3. JOURNEES QUALIFICATIVES

La compétition se joue en doublettes et les équipes doivent être constituées de joueurs(ses) régulièrement affiliés à la F.B.F.P. ou à une autre fédération affiliée à la F.I.P.J.P. et non suspendus.

La présentation des licences est obligatoire en l'absence de celle-ci, une amende de 20 euros sera appliquée si nous sommes en mesure de vérifier qu'il(elle) est correctement affilié(e).

Pour chaque journée qualificative, les joueurs (ses) ont la possibilité de s'aligner dans des compositions différentes. Les doublettes ne sont pas immuables, un (e) joueur(se) peut changer de partenaire.

Si un joueur ne désire pas participer à la journée finale, il doit le signaler avant le 31 août 2026 au secrétariat qui notera cela dans le fichier du classement. Toute renonciation après le 31 août 26, de participation à la journée finale sans motif valable se verra infliger une amende de 50 euros.

De par leur participation, les joueur (ses) s'engagent à participer à la journée finale. Si un joueur (se) ne peut y participer pour un motif grave, il (elle) le communiquera à Patrick Mayon qui statuera avec le comité PPBLux sur le bienfondé du désistement, les motifs et les documents probants. Le(a) joueur (se) sera alors remplacé par un(e) joueur (se) désigné dans l'ordre du classement.

Pour rappel, seuls les joueurs(ses) porteurs(ses) d'une licence issue des clubs de la province participent au classement PPBLux donc à la journée finale.

A l'issue de chaque journée qualificative, le classement provisoire sera établi et envoyé par mails aux membres du CEP qui se chargeront de la diffusion de celui-ci aux membres intéressés de leur club. Il sera publié également sur le Facebook provincial via les responsables de la page.

Ce classement sera envoyé dans les meilleurs délais.

Article 4. JOURNEE FINALE

A l'issue des 22 journées qualificatives, le classement sera établi sur base des 12 meilleurs résultats de chaque joueur(se) et la totalité de ses points bonus de participation.

Le joueurs ayant acquis 12 participations minimum seront automatiquement classés avant les joueurs ne comptabilisant pas ce minimum. Ensuite, les joueurs avec 11 participations, puis 10,...

Les 32 premiers messieurs classés et les 16 premières dames classées seront qualifiés pour la journée finale catégorie A.

Les 32 messieurs suivants et les 16 dames suivantes seront qualifiés pour la journée finale catégorie B.

Le choix du coéquipier se fait en accord des 2 parties. Celle-ci se jouera le jour fixé dans le calendrier provincial dès 9h.

L'attribution de la journée finale se décide lors de l'élaboration du calendrier.

Le(la) premier(ère) joueur(se) classé(e) à l'issue des 22 journées qualificatives choisit son(sa) partenaire issu de la liste du classement final de la catégorie correspondant à la journée finale pour laquelle il est qualifié. Ensuite, c'est le(la) joueur(se) suivant(e) qui effectue la même démarche jusqu'à constituer les 16 équipes hommes et 8 équipes dames de la journée finale. Idem pour la catégorie B. Pour rappel, l'accord du joueur(se) choisi(e) est toujours obligatoire.

Tout ceci se fait en concertation avec le secrétariat provincial qui prendra note des équipes au fur et à mesure de leur formation.

Une tenue identique (t-shirt ou maillot club) est obligatoire pour la journée finale.

Seule exception : si les joueurs(ses) sont issus de 2 clubs différents, ils(elles) sont autorisés(es) à jouer avec le maillot de leur club respectif.

Si les tenues ne sont pas conformes, les joueurs(ses) ne seront pas autorisés(es) à jouer la journée finale.

La composition des poules du 1^{er} tour et des $\frac{1}{4}$ de finale se fera par tirage au sort. Les 4 premières équipes en homme A, les 4 premières équipes en homme B et les 2 premières équipes en dame A (somme de leur 2 places au classement final de qualification) seront placé dans des poules différentes.

En homme, les 1^{er} et 2^{ème} de poule constitueront la 1^e catégorie A1 et les 3^{ème} et 4^{ème} la catégorie A2. Idem pour la catégorie B (B1 et B2).

Après les poules, les messieurs en A1 et B1 tireront au sort leurs places et seront placés dans une pyramide. Le tirage se fera de manière à ce qu'un qualifié direct rencontre obligatoirement un qualifié au barrage. Les messieurs en A2 et B2, les perdants aux barrages rencontreront les perdants directs en poule. Ensuite, $\frac{1}{4}$ de finale, $\frac{1}{2}$ finale et finale.

Chez les dames catégorie A et B, le 1^{er} de la poule 1 joueront le 2^{ème} de la poule 2 et inversement.

(Les dames catégorie B (4 équipes) se rencontrent toutes le matin et un classement est établi, l'après-midi, la 1^{ère} rencontre la 2^{ème} du classement et la 3^{ème} la 4^{ème} pour un classement final.)

Article 5. LES DOTATIONS

(La dotation de la journée finale catégorie A se fait par 1 euro versé par chaque joueur lors des journées qualificatives.

La dotation de la journée finale catégorie B se fait par les frais d'organisation des journées qualificatives.)

La dotation de la journée finale comprend les frais payés par chaque club lors de l'organisation d'une journée qualificative ainsi que l'euro prélevé sur l'inscription de chaque joueur lors des journées qualificatives.

La province peut, dans certains cas, intervenir dans la dotation.

Toutes les équipes seront récompensées.

Aucun droit de participation ne sera réclamé pour la journée finale.

Le tableau des récompenses sera sensiblement égal à l'année précédente et affiché dès le matin le jour de la journée finale.

Article 6. DEROULEMENT DES JOURNEES QUALIFICATIVES.

Les inscriptions à la journée qualificative se feront à la table de marque le jour même entre 12h00 et 12h45. Aucun retard ne sera accepté sauf en cas de force majeure.

Une mise de 14 euros par équipe sera demandée.

La formule de jeu est Gagnants contre Gagnants (sans goal-average au 1^{er} tour).

Pour le bon déroulement du tournoi, la table de marque peut décider dans certains cas d'adapter la formule de jeu (par exemple en cas de manque de terrains).

Dès la fin du match, l'équipe gagnante est tenue de venir annoncer son résultat à la table de marque. Il est obligatoire à l'équipe perdante de venir confirmer ce résultat. En cas de manquement répété, une amende de 25 euros sera appliquée.

Les récompenses seront les mises des joueurs moins 1 euro pour la journée finale et 1€ pour le défraiement de la table de marque.

Lors de la remise des prix, la présence d'un(e) des 2 joueurs(ses) est obligatoire, seul un représentant officiel de leur club (membre du CEP) peut récupérer l'enveloppe. Si personne n'est présent, l'enveloppe sera perdue pour l'équipe et ira dans la dotation de la journée finale (caisse provinciale).

A l'issue du tournoi, la table de marque établira le classement des équipes et l'enverra dans les meilleurs délais.

Article 7. BAREME D'ATTRIBUTION DES POINTS P.P.B.Lux.

4 victoires	12 points
3 + victoires (équipes battues au 4 ^e tour)	10 points
3 victoires	8 points
2 victoires	5 points
1 victoire	2 points

Il sera attribué 1 points de bonus à tous les participants lors des 10 premières participations, 2 points bonus de la 11^{ème} à la 20^{ème} participation et 3 points de bonus lors des 2 dernières journées, quelque soit le nombre de participation du joueur .

Le joueur qui s'associe à un joueur hors province du Luxembourg bénéficiera de ses points de participation mais les points de victoires ne seront pas pris en compte.

Les dames qui participent à des journées dans la catégorie hommes prendront leurs points dans leur catégorie également avec un maximum **de 11** participations en hommes.

Si un(e) joueur(se) est qualifié(e) pour une phase qualificative d'un championnat ou d'une compétition organisée par la fédération ou répondant à un impératif de fonction pour la fédération, il lui sera attribué un forfait de 6 points en plus des points de participation correspondant à leur nombre de participation le jour de la compétition.

De même pour les personnes participant au PPBLux mais ne sachant pas jouer lors de la journée organisée dans leur club (travail au bar, etc...), ils recevront un forfait de 2 points en plus des points de participation correspondant à leur nombre de participation le jour de la compétition. (Exemple : Un joueur gagne 2 parties et est à sa 9^{ème} journée de participation, il reçoit 6 points.)

En cas d'égalité au classement, le joueur ayant gagné le plus de 4 victoires puis 3+ victoires puis 3 victoires sera prioritaire. Si l'égalité persiste, le nombre de victoires primera.

En cas d'égalité entre le 32^{ème} et le 33^{ème} dans la catégorie A homme et entre la 16^{ème} et la 17^{ème} dans la catégorie A dames, un tirage au sort sera effectué entre ces deux joueurs (ses), de même entre le 64^{ème} et 65^{ème} homme et 24^{ème} et 25^{ème} dame pour la catégorie B.

Le joueur ayant acquit suffisamment de points pour prétendre à une participation à la journée finale même si la majorité de ses points résultent de la tenue de la table, devra légitimement participer à cette journée finale en tant que joueur également.

Toutes les situations non prévues dans ce règlement seront tranchées par le comité PPBLux composé pour la saison été 2026 de Fabienne Leveque, Michèle Delhaes et Patrick Mayon.